



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 6 février 2024

N°1528

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Simplification des outils de soutien à l'export et évolution des règles de « Part française »**

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonce un ensemble de mesures de simplification des assurances-export ainsi que l'évolution des règles de « Part française », dans le cadre du rendez-vous annuel de la communauté de l'export, *Bercy France Export*.

#### **1. Sur la « Part française »**

En accordant un soutien financier public qui améliore la compétitivité des projets export des entreprises aux yeux de leurs acheteurs étrangers (assurances et garanties, prêts du Trésor, dons FASEP) **l'Etat conditionne son intervention à des exigences de Part française**. Les projets soutenus doivent comporter une part de marchandises ou de prestations pour lesquelles l'exportateur a effectué lui-même des opérations en France ou s'est approvisionné auprès de fournisseurs situés sur le territoire national. Ces règles sont matérialisées dans un « Guide utilisateur sur la Part française » à destination des entreprises.

Conformément au plan « Osez l'export ! » annoncé le 31 août 2023, et après une consultation approfondie des parties prenantes, l'Etat aménage le « Guide utilisateur sur la Part française » pour mieux accompagner les exportateurs, en réponse à l'évolution des pratiques des affaires et du soutien des agences de crédit export d'autres Etats.

Les principales avancées de cette nouvelle version 2023 du Guide sont :

- une **plus grande clarté et prévisibilité pour toutes les entreprises** (par exemple, adaptation aux schémas de co-traitance/sous-traitance internationale) ;
- **plus de simplicité pour les déclarations d'une population plus large de PME et ETI** ;
- et la traduction de **l'ouverture de l'assurance-crédit export aux entreprises étrangères qui sélectionnent des fournisseurs français** – une autre mesure annoncée dans le plan « Osez l'Export », qui permet d'entraîner à l'export plus d'entreprises françaises qui n'auraient peut-être pas exporté seules ;

- Le seuil qui distingue les régimes de soutien aux PME-ETI d'une part, et aux grandes entreprises d'autre part est significativement relevé : le seuil de chiffre d'affaires social est remonté de 150 à 300 millions d'euros. Cette évolution élargit la population d'entreprises concernées (PME / ETI) par les **déclarations de Part Française les plus simples** et bénéficiant d'une **maximisation automatique du montant couvert par l'assurance-crédit export**, égal au plafond autorisé par l'OCDE (85% des contrats export) ;
- Cette évolution élargit aussi la population de PME-ETI qui bénéficient d'une **meilleure couverture en assurance-caution export**, avec une quotité garantie de 80% au lieu de 50% pour les grandes entreprises.

## **2. D'autres mesures de simplification**

**La décentralisation de l'offre d'assurance-caution export** de Bpifrance pour les montants inférieurs à 1 M€, annoncée dans le plan « Osez l'export » est aussi opérationnelle, à travers les interlocuteurs habituels des entreprises dans les réseaux des banques commerciales.

Enfin, **l'offre de stabilisation du taux d'intérêt sur les crédit-export** est aussi simplifiée : l'offre est concentrée soit sur le taux plancher publié par l'OCDE, soit sur une cotation *ad hoc* par la DG Trésor pour les grands contrats ; et les périodes de réservation des taux et des promesses d'assurance-crédit sont désormais synchronisées.

**Bruno Le Maire** a déclaré : « *Notre politique de soutien export est indissociable de notre politique industrielle. C'est pourquoi la part française au sein des contrats à l'export reste la boussole pour dimensionner les garanties que l'Etat octroie et qui s'élèvent en 2023 à plus de 20 milliards d'euros, au bénéfice d'entreprises de toutes tailles.*

*Nous honorons les promesses du Plan « Osez l'export ! » : les règles de part française sont désormais plus lisibles et plus prévisibles pour les entreprises. Nous adaptons notre soutien export à la complexité des chaînes de valeur mondiale et nous décentralisons l'offre dans les réseaux bancaires de proximité.*

*Ces mesures s'inscrivent pleinement dans le cadre de la démarche de simplification des procédures engagée par le Gouvernement. Nous poursuivrons ce chantier en 2024 pour moderniser à leur tour les outils de prêts et dons souverains ».*

### **Contact presse :**

**Cabinet de Bruno Le Maire** - 01 53 18 41 13 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)